

## L'OBLIGATION D'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPES ET LES CONSEQUENCES POUR L'ENTREPRISE

---

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées n° 2005-102 du 11 février 2005 (JO 12 février) a pour objet l'insertion des personnes handicapées et contient diverses mesures intéressant directement les entreprises qui, pour la plupart, ne sont applicables qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

En pratique, ce n'est qu'à partir de l'année 2007 que les entreprises vont prendre conscience de l'ampleur de la réforme, en remplissant la déclaration d'emploi des handicapés destinée à la DDTEFP, à remplir avant le 15 février 2007.

---